

Universités en danger !

Comment en est-on arrivé là ?

Le mardi 5 décembre, les personnels des universités avec leurs organisations syndicales et aux côtés d'étudiants nombreux se sont massivement opposés au projet de loi de finances du gouvernement (désormais démissionnaire) qui réduirait leurs moyens de 500 millions d'euros. De telles coupes pourraient conduire plusieurs dizaines d'établissements à être en cessation de paiement ou passer sous la tutelle des Recteurs.

Il s'agit d'une stratégie délibérée des gouvernements successifs engagée depuis 2007, et notamment la LRU (loi Pécresse), « loi relative aux libertés et responsabilités des universités », dite aussi « loi d'autonomie des universités », où « autonomie » est synonyme de désengagement de l'État et de mise en concurrence des établissements pour obtenir les subventions, ponctuelles, des Appels à projets (AAP).

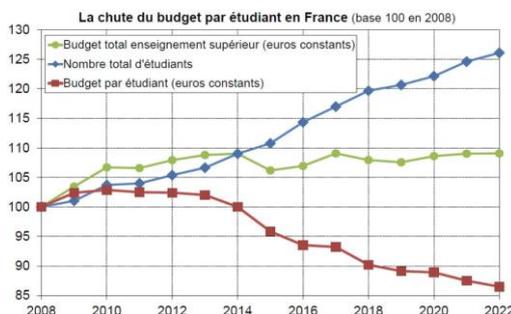
Ces dernières années, la priorité de l'Etat et des Régions a été donnée au développement d'une offre privée d'enseignement supérieur, sans régulation ni contrôle, au détriment du service public.



Ce développement du privé est largement subventionné : 25 milliards d'euros pour l'apprentissage (y compris aides aux entreprises) d'environ 1 million d'apprenti-es, contre seulement 13 milliards d'euros pour les subventions des universités publiques, pour 1,6 millions d'étudiant-es.

Le choix est clair : **soutenir la formation supérieure privée avec de l'argent public, bien plus que les universités.**

Source : Rapport du collectif « Nos services publics » (https://files.umso.co/lib_ufoFEvhIRMwflNFx/owpdyer9vl2kz27e.pdf)



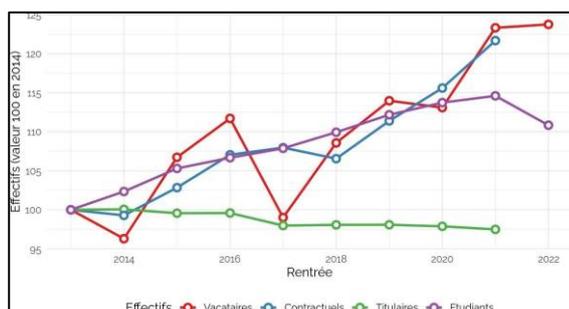
Le nombre d'étudiants a progressé de 26% en France de 2008 à 2022 et le budget de l'ESR a augmenté de 9% seulement, d'où une chute de -14% par étudiant.

Le budget est aujourd'hui insuffisant pour accueillir et former les étudiants dans de bonnes conditions.

Source : Thomas Piketty, Chiffres tirés de la Loi de Finances 2022.

Réduire encore les moyens des universités, c'est dégrader encore plus la qualité d'encadrement, fermer des formations, supprimer des postes, renoncer à rénover les bâtiments !

Une université ubérisée



Les vacataires sont désormais majoritaires au sein des personnels enseignants de l'ESR : plus de 60 % des effectifs d'enseignants.

167 000 pour l'année 2021-2022, un **chiffre en augmentation constante (+ 30 % en 7 ans).**

Hors ce statut, l'enseignement supérieur était assuré en 2021-2022 par 55 000 enseignants-chercheurs titulaires, 13 000 enseignants titulaires, **et environ 20 000 enseignants contractuels.**

Source : Note du collectif « Nos services publics », (<https://nosservicespublics.fr/vacataires>)

À l'Université Clermont Auvergne : la crise

UCA face à la politique gouvernementale

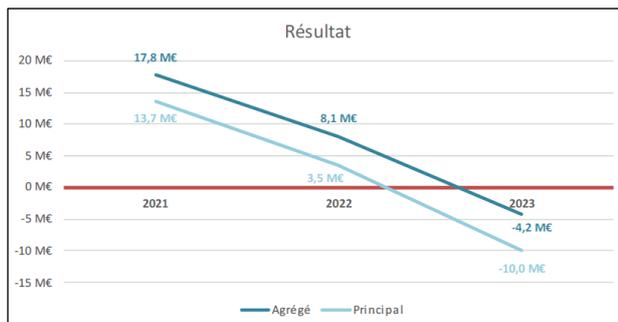
L'UCA n'est plus une université mais un « établissement public expérimental » (EPE) depuis 2021 (pour devenir un « Grand établissement » en 2027). **La gouvernance de l'UCA, alors qu'elle n'y était pas contrainte, a fait le choix d'accompagner la dérégulation nationale de l'Enseignement supérieur et de la recherche** (AAP, projet I-Site 20-25, création de l'EPE, dévolution du Patrimoine, mise en place de Graduate tracks et de CDD pouvant aller jusqu'à 10 ans avec les contrats de missions, nomination d'un représentant patronal à la présidence de l'UCA, etc.).

Le passage en EPE est autorisé par une ordonnance gouvernementale de décembre 2018 (texte porté par Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur de 2017 à 2022, à qui on doit Parcoursup) permettant aux universités de se regrouper ou de fusionner, notamment avec des écoles privées. Fini donc la notion d'université publique, il est maintenant permis de déroger au Code de l'éducation, aux statuts du personnel, aux procédures de recrutement.

L'UCA doit faire face à des dépenses très importantes **sans le soutien financier de l'Etat** :

- explosion facture énergétique : 8M€ en 2022, 20M€ en 2023, 14M€ en 2024,
- augmentation limitée des salaires des fonctionnaires : 5M€ depuis 2023,
- contribution à la caisse d'affectation des pensions de retraite : 3,1M€ en 2025.

L'UCA achève une 2^e année en déficit : bientôt une 3^e !



Source : CA de l'UCA, 27 juin 2024.

L'UCA « prévoit un déficit d'une dizaine de millions d'euros pour l'année 2024 ». (Mathias Bernard, déclaration à *l'Etudiant EducPros*, 09/10/24)

Le solde budgétaire 2024 de l'UCA est déjà déficitaire de 15,4 millions d'euros. (Commission des Finances de l'UCA du 04/10/24)

Des solutions de crise qui vont affecter toute l'université :

- Suppression en 2024-2025 de 10 000 heures d'enseignement à l'UCA.
17 000 heures seront supprimées en 2025-2026, puis 15 000 heures encore en 2026-2027.
Soit 42 000 heures d'enseignement supprimées en 3 ans : c'est l'équivalent de 208 postes d'enseignant-chercheur !
- **Suppression sèche de 53 postes (personnels enseignants et non-enseignants) en 2025 avec 12 postes titulaires et 41 de CDD.**
- Nouvelle mesures graves à venir :
 - **réduction des places en première année** via Parcoursup (la sélection est là),
 - **réduction de l'offre de formation,**
 - **cours à distance** en hiver (fermeture pour économie de chauffage),
 - **augmentation des droits d'inscription** : entre 1000€ et 2000€ / an / étudiant.

Il faut un budget national répondant à nos besoins. Il faut en finir avec les politiques d'autonomie qui ne peuvent aboutir qu'à renforcer l'asphyxie budgétaire des établissements et pulvériser le cadre national de l'ESR ! **Ce sont les personnels et les étudiants, avec leurs organisations, qui pourront faire reculer ces politiques de casse !**

Maintenons la mobilisation pour défendre l'Université et le service public !

Intersyndicale de l'UCA : CGT FERC Sup, SNASUB-FSU, SNESUP-FSU, SUD Recherche Auvergne, FO ESR 63, Union Etudiante Auvergne, UNEF-RS Auvergne.